

✱ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✱

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT du 03 Août 2026 n° 2026/38

Le Maire de la commune d'Ussy-sur-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu les travaux engagés par la Commune du 27 au 23 bis rue de la Ferté 77260 Ussy-sur-Marne

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement est interdit du 27 au 23 bis rue de la Ferté- 77260 Ussy-sur-Marne pour les travaux de mise en place de borne anti stationnement du mardi 04 août à 14h00 jusqu'au mercredi 05 août à 18h00.

Article 2

La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché sur place et transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- L'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.

LE MAIRE
SYLVIE LUCAS